

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffe du Tribunal de commerce d'Epinal
1 rue des Halles - 88000 - EPINAL
Téléphone : 29 34 33 76

Numéro du DEPOT : 95.00522
Date du DEPOT : 6 Juin 1995

Ce dépôt concerne la société :

TRAPDID-BIGONI
430 RUE DES SAULES
88290 - SAULXURES SUR MOSELOTTE

Forme juridique : Société Anonyme
R.C.S. : EPINAL B 305094237
N° de gestion : 79 B 022

Nous Greffier du Tribunal de Commerce d'Epinal avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

rapport du commissaire aux apports du 31 mai 1995

Objet du dépôt :

apport d'un fonds par BIGONI SA à TRAPDID-BIGONI TRB



à Epinal le 13 Juillet 1995
Le Greffier

p. le Greffier
Le Commis-Greffier
Mme VANMEIRHARCHE

Coût insertion Bodac :	
Emoluments :	33,00
I.N.P.I. :	35,00
Frais de poste :	5,60
Total H.T. :	38,60
T.V.A. :	7,18
Total T.T.C. :	80,78

Déposant :
FIDAL
LA VOIVRE
88 - EPINAL
Référence : JFD/FC

Pierre F I C H T E R

Commissaire aux Comptes Inscrit
7 rue de la Ménantille

88100 SAINT-DIE

Tél : 29 56 10 58

R A P P O R T

du

C O M M I S S A I R E A U X A P P O R T S

=====

APPORT D'UN FONDS ET DE MATERIEL

par

la société "BIGONI S.A."

à

la société "TRAPDID-BIGONI - T.R.B."

Mesdames, Messieurs,

Par ordonnance en date du 4 Mai 1995, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Epinal m'a désigné en qualité de Commissaire aux Apports à l'effet d'apprécier la valeur de l'apport en nature devant être effectué par la société "BIGONI S.A." à la société "TRAPDID-BIGONI T.R.B.", ceci conformément à l'article 193 alinéa 1 et 2 de la loi du 24 Juillet 1966 et 169 du décret du 23 Mars 1967 sur les sociétés commerciales.

J'examinerai cette opération d'apport sous les titres suivants :

- I - Résumé et motifs de l'opération d'apport
- II - Description des apports
- III - Propriété jouissance, charges et conditions des apports
- IV - Vérification des apports
- V - Rémunération des apports

I -. RESUME ET MOTIFS DE L'OPERATION D'APPORT

La société

" BIGONI S.A."
Société anonyme au capital de 5.040.000 F
dont le siège social est à RUAUX (Vosges)

et la société

TRAPDID-BIGONI - T.R.B."
Société anonyme au capital de 15.000.000 F
dont le siège social est à SAULXURES SUR MOSELOTTE (Vosges)
430, rue des Saules

Ces sociétés ayant même activité il a été décidé par la société "BIGONI S.A." d'apporter une partie de son actif à la société "TRAPDID-BIGONI - T.R.B."

II -. DESCRIPTION DES APPORTS

La Société "BIGONI S.A." apporte:

un fonds de commerce d'entreprise de travaux publics et particuliers, d'adduction d'eau et assainissement, bâtiments, ouvrage d'art et béton armé, exploité
à titre principal à RUAUX, PLOMBIERES LES BAINS (Vosges)
à titre secondaire à HAROUE (Meurthe et Moselle)

comprenant:

la clientèle, le nom commercial et l'achalandage y attachés
le bénéfice et la charge de tous contrats, conventions et autorisations passés avec les tiers pour l'exploitation dudit fonds
le bénéfice des contrats de crédit bail en cours
la jouissance des locaux d'exploitation de RUAUX - PLOMBIERES LES BAINS (Vosges) que d'HAROUE (Meurthe et Moselle)

le tout évalué a quatre cent mille francs 400.000,00 F

le matériel servant à l'exploitation de fonds

CAMIONS:

1 RENAULT C260 à benne immatriculé 3156 RN 88 évalué à	110.000,00 F
5 RENAULT GBH 280 à benne immatriculés:	
348 RR 88 évalué à	150.000,00 F
1929 RR 88 évalué à	150.000,00 F
4617 RR 88 évalué à	150.000,00 F
5792 RV 88 évalué à	180.000,00 F
9307 RV 88 évalué à	180.000,00 F
1 RENAULT G230 bibenne + grue immatriculé 7460 RV 88 évalué à	180.000,00 F
2 RENAULT MAXTER bibenne immatriculés:	
9478 SE 88 évalué à	300.000,00 F
9743 SE 88 évalué à	300.000,00 F

PELLES HYDRAULIQUES:

1 mini pelle PEL JOB EB 36 évaluée à	105.000,00 F
1 mini pelle PEL JOB EB 36 évaluée à	105.000,00 F
1 tracto BENFRA 135 B évalué à	150.000,00 F

CHARGEURS:

1 chargeur CATERPILLAR 950E évalué à	240.000,00 F
1 chargeur LIEBHER sur pneus 1508 évalué à	60.000,00 F
1 chargeur LIEBHER sur chenilles 631B évalué à	270.000,00 F
1 chargeur BENFRA 315B n° 38084 évalué à	80.000,00 F
1 chargeur BENFRA 315B n° 37717 évalué à	80.000,00 F
1 chargeur BENFRA 315B n° 38950 évalué à	80.000,00 F
1 chargeur BENFRA 315B n° 39113 évalué à	80.000,00 F
1 chargeur BENFRA 315B n° 39667 évalué à	80.000,00 F
1 chargeur BENFRA 315B n° 39778 évalué à	80.000,00 F
1 chargeur BENFRA 315B n° 38947 évalué à	90.000,00 F

TOTAL DE LA VALEUR DU FONDS APPORTE

3.600.000,00 F
=====

III -. PROPRIETE, JOUISSANCE, CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

1 / propriété , jouissance

La société sera propriétaire du fonds apporté à compter du jour de l'approbation dudit apport par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société et de l'augmentation consécutive de son capital. Elle en aura la jouissance à compter du 1er Juillet 1995.

2 / Charges et conditions des apports

Les apports effectués sont nets de tout passif. Ils sont faits sous les garanties ordinaires et de droit.

IV -. VERIFICATION DES APPORTS

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai vérifié l'existence des biens apportés et apprécié leur valeur.

V -. REMUNERATION DES APPORTS

L'apport ci-dessus, d'une valeur nette de trois millions six cent mille francs sera rémunéré par l'attribution à l'apporteur de trente mille actions de 100,00 F chacune, entièrement libérées, à créer par la société au titre de l'augmentation de son capital.

La différence, soit six cent mille francs entre la valeur de l'apport et la valeur nominale des actions le rémunérant représente la "prime d'apport".

- CONCLUSIONS -

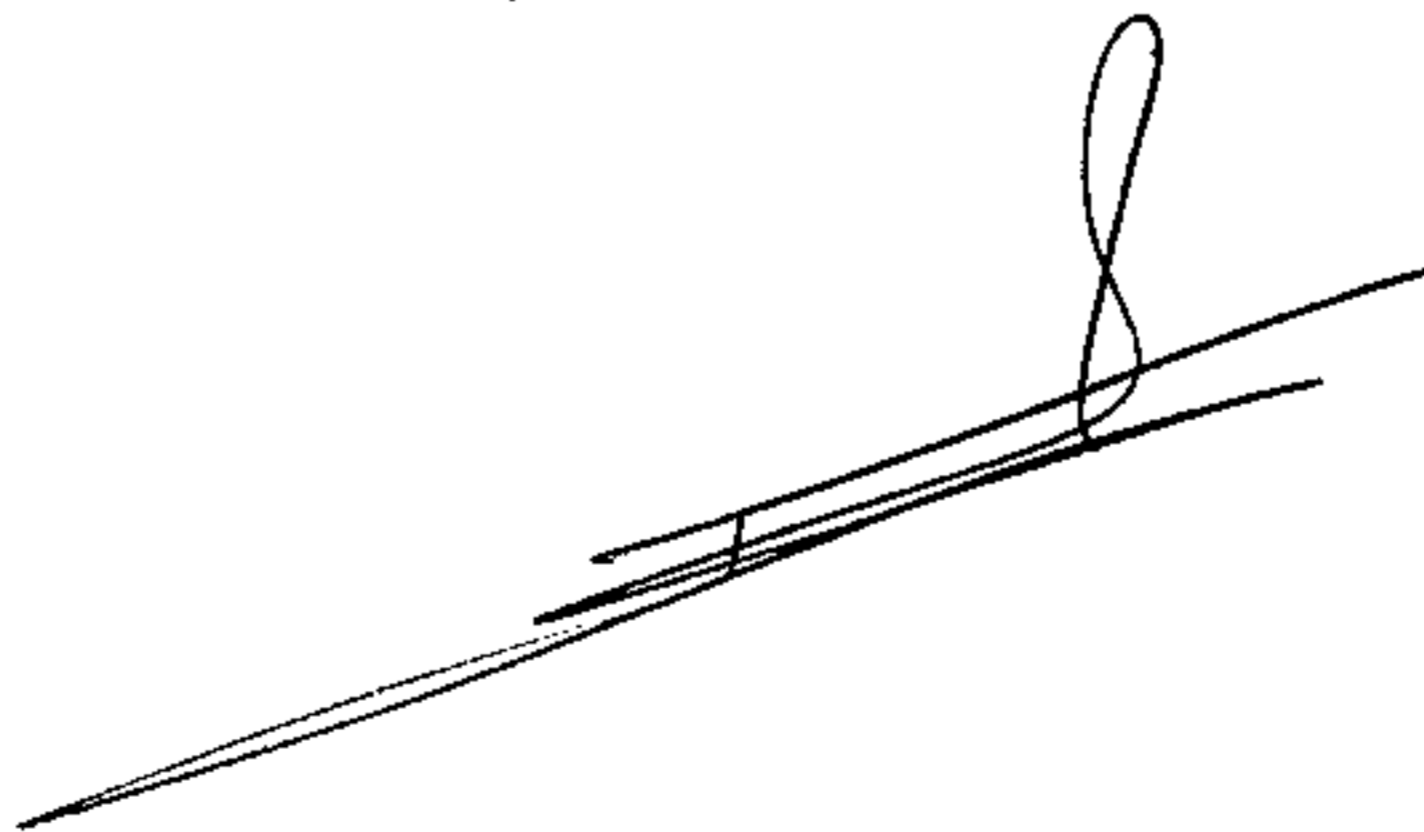
J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à

3.600.000,00 Frs

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre, augmentée de la prime d'émission.

Fait à Saint Dié le, 31 Mai 1995

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script. The signature is written over a horizontal line that has been underlined. The signature appears to be a single name, possibly starting with a capital letter that is not clearly legible due to the cursive style.